

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
9 mai 2023
Date d'affichage :
9 mai 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON , absente excusée (représentée par Alain RIOTTE) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON -
Absents : Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – ACCES POSTE SOURCE VIGNE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont prévus sur le poste source « Vigne » de JOUX LA VILLE.

Ce renforcement nécessite un passage dans la parcelle intercommunale cadastrée YS n°62.

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, propose d'autoriser le Président à signer une convention avec ENEDIS qui précise les termes suivants :

- Autoriser Enedis à établir à demeure une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires,
- Autoriser Enedis à établir si besoin des bornes de repérage,
- Autoriser Enedis à encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires,
- Autoriser Enedis à effectuer si nécessaire de l'élagage, abattage, dessouchage, enlèvement de plantations, branches arbres à proximité des ouvrages,
- Autoriser Enedis à utiliser les biens désignés ci-dessus pour réaliser les opérations nécessaires au service public de la distribution d'électricité,
- Autoriser Enedis à pénétrer sur lesdites propriétés.

A ce titre, la CCS percevra lors de la signature de l'acte notarié d'une indemnité unique et forfaitaire des préjudices spéciaux d'un montant de 150 €.

La voie intercommunale « VI 51 VS » d'Oudun à Nitry sera également concernée par des enfouissements. Enedis fait des conventions que pour les parcelles privées. La VI étant du domaine public, il sera nécessaire de faire un arrêté de permission de voirie portant occupation du domaine public.

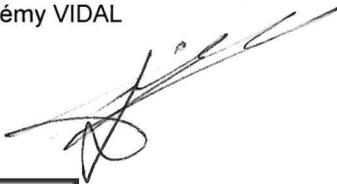
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la convention de servitudes avec ENEDIS.

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que les pièces annexes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 22/05/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2023

Application agréée E-legalite.com